

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 4 juin 2018 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

**Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin**

Est absent à cette séance :

Siège #3 - Robert Lessard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

109-06-2018

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Il est proposé par Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2018

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - OMH / Approbation des États financiers 2017

4.2 - Location d'un photocopieur / Équipement de bureau Demers - contrat 60 mois

4.3 - Services professionnels - WSP / Expertise pour lampadaires / Facture N° 0740216

4.4 - Embauche d'un Coordonnateur de travaux publics - Inspecteur municipal / Personnes autorisées à signer le contrat d'embauche

4.5 - Services professionnels "AG Architecte- toiture de la caserne / Préparation de plan et devis - coût préliminaire / soutien appel d'offres

4.6 - Le Centre du Troisième Âge St-Martin Inc / appui financier - projet Aînés Actifs - pavillon

4.7 - Autorisation de dépenses / Social- Reconnaissance pour les Employés par les élus

5 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

5.1 - Parcs et Passerelle

5.1.1 - Passerelle / J.M.Pomerleau - soumission pour projecteurs Led 140 Watts

5.1.2 - MRC Beauce-Sartigan / Proposition d'honoraires -
Conception de plan d'un sentier piétonnier

5.2 - Complexe Sportif Matra

5.2.1 - J.M.Pomerleau inc. / facture n° 110011 pour divers
travaux d'électricité

5.3 - Club Sportif Grande-Coudée

5.3.1 - Club Sportif Grande-Coudée / Tournoi de pêche -
remboursement des inscriptions

6 - VOIRIE

6.1 - Équipement voirie / réparation de la gratte

6.2 - Contrat 023-2018 / Démolition de deux bâtiments / Autorisation de
paiement

7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7.1 - Services professionnels - Pluritec / Contrat N° 070-04-2017 /
paiement N° 2

7.2 - Bris d'aqueduc 1re Avenue face au pont / Autorisation de
dépenses - facture # 1891 Constructions Rolland blais et Fils inc

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Don / Soccer - contribution 2018

9.2 - Plan d'urbanisme autres municipalités / Projet de règlement

10 - DIVERS

10.1 - Permis de construction

10.2 - RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT FINANCIER 2017

11 - MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

110-06-2018

3.1 - Séance ordinaire du 7 mai 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

111-06-2018

4.1 - OMH / Approbation des États financiers 2017

Suite à la présentation des états financiers 2017 de l'Office Municipal d'Habitation par Madame Liliane Poulin;

En conséquence, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte les états financiers 2017 de l'Office Municipal d'Habitation indiquant un déficit de (456 \$) de l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

QUE le conseil municipal autorise la contribution municipale de 46 \$ représentant 10 % du déficit.

ADOPTÉE

112-06-2018

4.2 - Location d'un photocopieur / Équipement de bureau Demers - contrat 60 mois

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des soumissions et appareils de deux compagnies soit:

- **ÉQUIPEMENT DEMERS: 143 \$ / mensuel pour un terme de 60 mois d'un appareil SHARP MX-3070N**
- (Copie n/b: 0.01 ¢ Couleur: 0.065 ¢ taux fixe 5 ans)
- **GROUPE CT : 136.86 \$ / mensuel pour un terme de 60 mois d'un appareil CANON C3530i**
- (Copie n/b: 0.099 ¢ Couleur: 0.06830 ¢ taux fixe 5 ans)

ATTENDU que Madame Brigitte Quirion ainsi que ses adjointes recommandent l'appareil SHARP MX-3070N considérant la connaissance de cet appareil sensiblement à celle dont le contrat est échu;

En conséquence, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de location d'un photocopieur à la compagnie Demers Équipement de Bureau pour un appareil SHARP MX-3070N d'un contrat de 60 mois dont Madame Brigitte Quirion directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

113-06-2018

4.3 - Services professionnels - WSP / Expertise pour lampadaires / Facture N° 0740216

ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) exige l'évaluation de capacité portante des structures ciblées auxquelles des éléments décoratifs seront installés par exemple des jardinières en saison estivale;

ATTENDU que ce rapport d'attestation de conformité a été délivré par un ingénieur de la firme d'ingénieurs WSP au coût de **1 464.90 \$** (taxes incluses) et indiquant que seules les structures installées en bordure du Pont ont fait l'objet de cette analyse et que les structures de poteaux de télus étant encastrées dans le sol ne peuvent recevoir d'attestation;

ATTENDU que le MTMDET a donné l'autorisation de suspendre ces dites jardinières en date du 10 mai 2018;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que celui-ci autorise le paiement de la facture # 0740216 de la firme d'ingénieurs WSP au coût de **1 464.90 \$** (taxes incluses) visant les Services professionnels pour l'expertise de lampadaires.

ADOPTÉE

114-06-2018

4.4 - Embauche d'un Coordonnateur de travaux publics - Inspecteur municipal / Personnes autorisées à signer le contrat d'embauche

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Martin-de-Beauce a procédé à la création d'un poste de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Martin-de-Beauce a affiché une offre d'emploi pour le poste de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

ATTENDU que neuf candidatures ont été déposées et que quatre personnes ont été rencontrées en entrevue;

ATTENDU qu'un comité de sélection composé du maire, Monsieur Éric Giguère, de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Brigitte Quirion et de Marc-André Paré, consultant en ressources humaines a été mis en place pour procéder aux entrevues;

ATTENDU que ledit comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Alex Lehoux-Arel à titre de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Alex Lehoux-Arel soit embauché à titre de coordonnateur des travaux publics et inspecteur municipal;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer son contrat de travail selon les conditions établies par le conseil municipal.

ADOPTÉE

115-06-2018

4.5 - Services professionnels "AG Architecte- toiture de la caserne / Préparation de plan et devis - coût préliminaire / soutien appel d'offres

ATTENDU que le conseil municipal désire mandater un architecte pour la préparation de l'estimé des coûts détaillés, de plan et devis ainsi que le soutien à l'appel d'offres pour la réfection de la toiture de la caserne municipale;

ATTENDU l'offre de services de "AG Architecte inc." présentée par Monsieur André Gagné au prix de **8 048.25 \$** (taxes incluses) dont le mandat répond aux exigences de la Subvention PIQM 5.1 (RÉCIM) ;

En conséquence, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme d'architecte "AG Architecte inc." pour la préparation de l'estimé des coûts détaillés, de plan et devis, soutien à l'appel d'offres au coût de réfection et visites lors de la construction tel que soumis à l'offre de services datée du 22 mai 2018 au montant de **8 048.25 \$** .

ADOPTÉE

116-06-2018

4.6 - Le Centre du Troisième Âge St-Martin Inc / appui financier - projet Aînés Actifs - pavillon

ATTENDU que le Centre du Troisième Âge Saint-Martin inc. désire l'appui de la Municipalité de Saint-Martin pour un projet communautaire afin de déposer une demande de financement au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le but de remplacer une infrastructure vétuste par un pavillon intergénérationnel accessible et sécuritaire;

ATTENDU que le conseil municipal considère essentiel d'implanter des infrastructures afin de poursuivre des activités éducatives et ludiques intergénérationnelles centrées sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées de sa localité;

En conséquence, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Martin, en tant que Municipalité Amie des Aînés, appuie la demande de financement présentée au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme de financement Nouveaux Horizons pour les aînés par la corporation sans but lucratif "Centre du Troisième Âge Saint-Martin inc." aux fins de doter ses installations d'un pavillon intergénérationnel remplaçant une infrastructure vétuste et s'engage, advenant l'acceptation de la demande, à souscrire une somme de **1 000 \$** pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

117-06-2018

4.7 - Autorisation de dépenses / Social- Reconnaissance pour les Employés par les élus

ATTENDU que le conseil municipal désire reconnaître le travail des employés municipaux en leur offrant un souper accompagné de conjoints ou conjointes et que le coût de ce social représente une dépense de **1 892.16 \$**;

ATTENDU que lors d'une année d'élection municipale ce social inclut toujours les élus sortants de leur mandat antérieur;

En conséquence, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la dépense de **1 892.16 \$** pour le Social-Reconnaissance des employés et anciens élus municipaux de Saint-Martin.

ADOPTÉE.

5 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

5.1 - Parcs et Passerelle

118-06-2018

5.1.1 - Passerelle / J.M.Pomerleau - soumission pour projecteurs Led 140 Watts

ATTENDU qu'il est nécessaire de changer les projecteurs aux deux extrémités de la passerelle Saint-Martin;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée au coût de **2 440.92 \$** (taxes incluses) par la compagnie J.M. Pomerleau Inc. pour la mise en place de 4 projecteurs LED d'une garantie de 5 ans incluant le temps de pose et la location d'un plateau-lift;

En conséquence, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise l'installation de 4 projecteurs LED de 140 watts pour la passerelle Saint-Martin et tel que soumis à la soumission # 246 de la compagnie JM Pomerleau Inc au coût de **2 440.92 \$** (taxes incluses).

- **QUE** cette dépense soit imputée et répartie aux comptes suivant: 02-701-40-443 / 02-701-40-522 / 02-701-40-526.

ADOPTÉE.

119-06-2018

5.1.2 - MRC Beauce-Sartigan / Proposition d'honoraires - Conception de plan d'un sentier piétonnier

ATTENDU que les membres du conseil municipal souhaitent réaliser un sentier pédestre urbain dans un avenir rapproché;

ATTENDU que pour déposer une demande d'aide financière à un programme de subvention gouvernemental la conception de plan est obligatoire afin d'inclure celui-ci à une demande d'aide;

ATTENDU que le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan a déposé une estimation des honoraires au coût de **8 107.83 \$** (taxes incluses) incluant la conception et mise en plan du sentier pédestre urbain;

En conséquence il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan à la conception d'un plan pour le sentier pédestre urbain et tel que soumis au document du 8 mai 2018 de l'estimation des honoraires de **8107.83 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE.

5.2 - Complexe Sportif Matra

120-06-2018

5.2.1 - J.M.Pomerleau inc. / facture n° 110011 pour divers travaux d'électricité

ATTENDU qu'une facture au coût de **1 112.64 \$** (taxes incluses) a été présentée par la compagnie J.M. Pomerleau Inc. pour divers travaux au complexe sportif incluant la section restaurant;

En conséquence il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal autorisent le paiement de la facture # 110011 au montant de **1 112.64 \$** (taxes incluses) et impute la dépense au code budgétaire 02-701-41-649.

ADOPTÉE

5.3 - Club Sportif Grande-Coudée

121-06-2018

5.3.1 - Club Sportif Grande-Coudée / Tournoi de pêche - remboursement des inscriptions

ATTENDU que les bénévoles du Club Sportif Grande-Coudée inc. ont réalisé un tournoi de pêche le 26 mai 2018;

ATTENDU que suite à cette activité, la Municipalité a encaissé une somme des profits de 4 724.65 \$ pour la vente de poissons, les prix d'entrée, etc.;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent remettre cette somme d'argent au Club Sportif Grande-Coudée inc. ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal remette la somme de 4 725 \$ au Club Sportif Grand-Coudée inc., somme des revenus de ventes des produits lors de l'activité du tournoi de pêche du 26 mai 2018.

- **QUE** les membres du conseil municipal félicitent les bénévoles du Club Sportif Grande-Coudée pour les efforts mis en place à la réalisation de cet événement pour la population.

ADOPTÉE.

122-06-2018

6 - VOIRIE

6.1 - Équipement voirie / réparation de la gratte

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire réparer une gratte des équipements de voirie;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées :

- **Garage Martin Talbot: 4 000 \$ (avant taxes)**
- **Transport Adrien Roy & Filles inc: 5 931.42 \$ (avant taxes)**
- **Groupe Déziel: 7 801.08 \$ (avant taxes)**

En conséquence, il est proposé par André Roy, et résolu l'unanimité des conseillers présents que la municipalité octroi le contrat à la compagnie Garage Martin Talbot étant le plus bas soumissionnaire soit au montant de **4 000 \$** (avant taxes).

ADOPTÉE.

123-06-2018

6.2 - Contrat 023-2018 / Démolition de deux bâtiments / Autorisation de paiement

ATTENDU que le conseil municipal a octroyé le contrat N° 023-2018 à la compagnie Excavation et Constructions Rolland Blais et Fils inc. au montant de 18 424.140 \$ (taxes incluses) et que ce prix comprenait une soumission pour le prix d'un **seul voyage** de pierre 0 $\frac{3}{4}$ et de Tuff étant donné que le conseil municipal ne connaissait pas la quantité de voyage pour l'exécution complète des travaux, conséquemment voulait s'assurer d'un prix fixe au voyage de camion pour ces deux catégories de matériaux;

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une facture N° 1893 pour la démolition au montant de **17 911.96 \$** (taxes incluses) représentant le contrat initial octroyé pour les deux bâtiments soit le bar de la 10 et l'ancien poste de voirie et excluant le prix d'un seul voyage pour chaque catégorie de matériaux (0 $\frac{3}{4}$ et Tuff) ;

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une deuxième facture N° 1882 au montant de **12 513.45 \$** (taxes incluses) représentant le coût des matériaux pour l'aménagement complet de chaque site de démolition et que chaque voyage reflète le prix du contrat N° 023-2018;

ATTENDU que le conseil municipal a prévu dans son budget 2018 seulement un montant de **10 000 \$** pour la réalisation de ces ouvrages au code budgétaire 03-310-50-721 et qu'un déficit du code budgétaire est prévu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture N° 1893 au montant de **17 911.96 \$** (taxes incluses) au terme du contrat N° 023-2018.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture N° 1882 au montant de **12 513.45 \$** (taxes incluses) représentant les voyages de matériaux aux prix unitaires du contrat N° 023-2018 pour l'aménagement de chacun des sites démolis.

QUE le conseil municipal a pris connaissance du déficit que ces dépenses occasionneront au code budgétaire 03-310-50-721 et que celui-ci sera régularisé par le budget général de l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

124-06-2018

7.1 - Services professionnels - Pluritec / Contrat N° 070-04-2017 / paiement N° 2

ATTENDU le contrat # 070-04-2017 octroyé à la firme d'ingénieurs PLURITEC visant l'étude de balancement hydraulique du réseau de distribution d'eau potable ;

ATTENDU une demande de paiement N° 2 représentant 90% du montant forfaitaire de 11 000 \$ du contrat, au coût de **3 794.18 \$** (tx incluses) par PLURITEC facture N° 19496-02;

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser le paiement de **3 794.18 \$** (taxes incluses) représentant 90 % du montant forfaitaire au contrat N° 070-04-2017.

ADOPTÉE

125-06-2018

7.2 - Bris d'aqueduc 1re Avenue face au pont / Autorisation de dépenses - facture # 1891 Constructions Rolland Blais et Fils Inc.

ATTENDU qu'un bris d'aqueduc est survenu le 30 mai 2018 à l'intersection de la route 204 & 269 face au pont;

ATTENDU qu'une facture de réparation de bris d'aqueduc a été déposée à la Municipalité, facture # 1891 au coût de **3 268.80 \$** (taxes incluses) de la compagnie Excavation et constructions Rolland Blais et Fils Inc.

ATTENDU que le conseil municipal a prévu au budget d'entretien et réparation du réseau 02-413-00-521 de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2018 et que cette dépense engendrera un déficit supplémentaire , pour un montant de déficit total de tout près de **10 600 \$** affecté par le secteur réseau à ce code budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture N° 1891 au montant de **3 268.80 \$** (taxes incluses) pour la réparation du bris d'aqueduc du 30 mai 2018.

QUE le conseil municipal a pris connaissance du déficit au code budgétaire 02-413-00-521 conséquemment ne peut prévoir le nombre de bris annuel afin d'établir un budget équivalent aux dépenses réelles, mais prévoit que ce déficit soit régularisé par le budget du réseau de l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

126-06-2018

8 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de Mai 2018 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Yvan Paré,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de Mai 2018 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	36 566.51 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	8 994.22 \$

TRANSPORT ROUTIER:	15 939.60 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	12 881.34 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	--- \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	1 407.05 \$
LOISIRS & CULTURE:	18 542.73 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	32 441.67 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **126 773.12 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Don / Soccer - contribution 2018

Soccer St-Martin / don de 825 \$ selon la politique de don au terme de la résolution N° 255-12-2017.

9.2 - Plan d'urbanisme autres municipalités / Projet de règlement

Réception d'un projet de règlement N° 182-18 amendant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce en date du 28 mai 2018.

10 - DIVERS

10.1 - Permis de construction

10.2 - RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Monsieur Éric Giguère Maire de la Municipalité de Saint-Martin fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 ainsi que du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé aux différents endroits, soit au bureau municipal, Épicerie St-Martin et dans le socioéconomique.

11 - MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC

Prochaine réunion 9 juillet 2018.

Madame Milisa Pépin invite la population à créer un nouveau comité d'embellissement.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Roy , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.40 hrs

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière